

MARCHE PUBLIC

VOYAGE SCOLAIRE EN SAVOIE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Date limite de remises des offres
05 décembre 2017 à 12 heures**

Sommaire

1/ OBJET DU MARCHÉ	3
2/ TYPE DE PROCÉDURE	3
3/ MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	3
4/ DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS	3
5/ CONDITIONS DE PRESENTATION DES PLIS.....	3
6/ DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	3
7/ DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	4
8/ PIÈCES A PRODUIRE POUR LA CANDIDATURE	4
9/ PIÈCES A PRODUIRE POUR L'OFFRE	4
10/ CRITÈRES DE SELECTION DES OFFRES.....	4

1/ OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'organisation du voyage dans une station de ski en Savoie au mois de mars 2018 sur 5 jours et 6/7 nuits.

2/ TYPE DE PROCÉDURE

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée (MAPA) selon les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, décret 2006-975 du 1er août 2006.

Les variantes ne sont pas autorisées selon l'article 50 du CMP.

La présente offre est publiée sur le site www.aji-france.com, rubrique « Marchés publics/liste des offres des marchés »

3/ MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Aucune modification ne peut être apportée au DCE (dossier de consultation des entreprises) par les candidats.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée de remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4/ DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS

Le dossier remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

Lettre de candidature (DC1)

Déclaration de candidature (DC2)

Acte d'Engagement

Proposition Financière

Cahier des Charges Particulières

Le présent Règlement de la Consultation

5/ CONDITIONS DE PRESENTATION DES PLIS

Les offres doivent être rédigées en langue française conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994 modifiée.

Les prix seront exprimés en euro.

6/ DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront reçues jusqu'au 5 décembre 2017 à 12 heures soit par voie postale avec avis de réception, soit par dépôt contre récépissé à l'intendance du Lycée VAN DONGEN.

Les enveloppes porteront obligatoirement la mention :

VOYAGE SCOLAIRE EN SAVOIE

« NE PAS OUVRIR L'ENVELOPPE »

Et seront adressées à l'attention de Mme DUNET

7/ DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8/ PIÈCES A PRODUIRE POUR LA CANDIDATURE

A l'appui de sa candidature le candidat doit produire en un seul exemplaire les documents prévus aux articles 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics :

Une fiche faisant état de sa capacité technique et financière

Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet,

Une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat :

A satisfait aux obligations légales et fiscales

N'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

Celle-ci devra être jointe dans la première enveloppe intérieure aux certificats sociaux et fiscaux.

9/ PIÈCES A PRODUIRE POUR L'OFFRE

L'offre du candidat sera présentée dans la deuxième enveloppe portant mention « Offre » et comprenant l'acte d'engagement, la Proposition Financière du titulaire et le CCP.

Elles devront être conformes dans leur présentation aux dispositions prévues par l'article 55 du Code des Marchés Publics.

10/ CRITÈRES DE SELECTION DES OFFRES

Le choix du fournisseur sera fait par une commission d'analyse des offres internes au Lycée VAN DONGEN.

Le marché sera attribué à l'entreprise ayant fourni l'offre la plus intéressante, appréciée sur la base :

La qualité : 40%

Le prix : 30 %

Le service : 30%

Les candidats seront informés du résultat de la commission au plus tard le 15 décembre 2017.